

Mesures de soutien à la filière conchylicole

3 juillet 2020

Dans le cadre de l'examen du troisième projet de loi de finances rectificative, nous avons présenté avec plusieurs collègues députés un amendement visant à s'assurer que les conchyliculteurs pourront bénéficier des mesures d'aide renforcées destinées aux entreprises les plus durement touchées par la crise sanitaire.

Le débat dans l'hémicycle a permis d'entériner le fait que la filière conchylicole appartenait au secteur de l'aquaculture en mer figurant dans la liste des activités dépendantes des secteurs prioritaires comme ceux du tourisme ou de la restauration et serait donc désormais éligible à l'annulation des redevances domaniales pendant une période de trois mois à compter du 12 mars 2020 en plus des autres mesures d'accompagnement déjà actées.

Cette annonce est l'aboutissement d'un travail mené avec les représentants de la profession, notamment en local le CRCBN, et confirme la volonté de l'État de soutenir encore plus fortement nos producteurs conchylicoles qui sont des acteurs essentiels de l'attractivité de notre littoral.

La décision fera l'objet d'un décret publié par le Gouvernement et je resterai donc vigilant à ce que ce dernier traduise cette avancée obtenue par les parlementaires pour la filière conchylicole et que les mesures soient bien appliquées.

Herve.berville@assemblee-nationale.fr
Herveberville.fr
@HerveBerville

Collaboratrice parlementaire :
Caroline Bœuf - 06.85.20.35.93